

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WOLUWE-SAINTE-LAMBERT

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Olivier Maingain, *Bourgmestre* ;  
Isabelle Molenberg, Michèle Nahum, Eric Bott, Jacqueline Destrée-Laurent, Xavier Liénart, Jean-François Thayer, Gregory Matgen, Philippe Jaquemyns, Delphine De Valkeneer, *Echevin(e)s* ;  
Patrick Lambert, *Secrétaire communal*.

**Séance du 21.12.23**

---

**#Objet : Publicité de l'administration - Biens immobiliers insalubres et inoccupés sur Woluwe-Saint-Lambert - Projet de réponse - Approbation. #**

---

LE COLLEGE,

Vu l'article 32 de la Constitution ;

Vu les décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française du 16/05/2019 relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises ;

Vu la demande de Monsieur Azouzi du 20/11/2023 :

« *Chère Commune de Woluwe-Saint-Lambert,*

*Monsieur le bourgmestre Olivier MAINGAIN,*

*En vertu des décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française, relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises, je souhaiterais obtenir, sous forme électronique via cette même adresse email, une copie de la liste complète et détaillée des tous les biens immobiliers insalubres et inoccupés dans la commune de Woluwe-Saint-Lambert et ce en date de ce jour.*

*Pourriez-vous accuser réception de cette demande ?*

*Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.*

*Mohamed AZOUZI*

*Woluwe-Saint-Lambert »*

Considérant que, conformément à l'article 18 § 2 du décret et ordonnance conjoints du 16/05/2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises, la demande est considérée comme recevable ;

Considérant le projet de réponse à l'intéressé, ci-dessous :

« *Monsieur,*

*Nous faisons suite à votre demande du 20 novembre dernier sous objet, dans le cadre de la publicité de l'administration.*

*Nous tenons à vous préciser que les demandes relatives tant aux biens dits insalubres qu'inoccupés sont gérés par Bruxelles Logement et notamment le **Service public régional de Bruxelles** Fonctionnaire délégué Bruxelles Logement Direction Affaires Juridiques Logement Place Saint-Lazare 21035 Bruxelles.*

*Vous trouverez plus d'informations sur le site de Bruxelles Logement, et plus précisément pour les biens*

*- « **Insalubres** » : <https://logement.brussels/louer/logement-en-mauvais-etat/>*

*- « **Inoccupés** » : <https://logement.brussels/etre-propretaire/logements-inoccupes/>*

*Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées. »*

Considérant que le demandeur peut introduire un recours contre cette décision, conformément aux lois coordonnées par arrêté royal du 12/01/1973 sur le Conseil d'Etat, dans un délai de 60 jours à dater de la notification de la décision ; qu'il est introduit par une requête envoyée par pli recommandé à la poste à l'adresse suivante : Conseil d'Etat, rue de la Science 33 à 1040 Etterbeek, ou suivant la procédure électronique (voir à cet effet la rubrique « e-Procédure » sur le site Internet <http://www.raadvst-consetat.be>) ;

DECIDE

1. de déclarer recevable la demande du 20/11/2023 de Monsieur Mohamed Azouzi ;
2. de publier sur le site internet de la commune, à savoir [www.woluwe1200.be](http://www.woluwe1200.be) sous l'onglet « Démocratie locale », « Publicité de l'administration » - « Biens immobiliers insalubres et inoccupés sur Woluwe-Saint-Lambert - Collège du 21/12/2023 » l'extrait du registre de la présente délibération.
3. d'envoyer la réponse à Monsieur Azouzi par courrier recommandé avec accusé de réception.

AINSI DÉCIDÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Patrick Lambert

Le Bourgmestre,  
(s) Olivier Maingain

POUR EXTRAIT CONFORME  
Woluwe-Saint-Lambert

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Patrick Lambert

Olivier Maingain